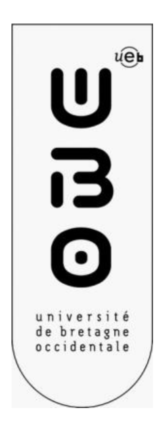
Marché de services



MARCHE DE L'ETAT
N° 2015- 120

Règlement de Consultation

Pouvoir Adjudicateur (PA) :

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE
Présidence – Service de la Commande Publique
3, rue des Archives - C.S. 93837
29238 BREST CEDEX 3

Télécopie : 02.98.01.60.01.

Objet :

Marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude de pré-programmation et de programmation concernant la rénovation de la Bibliothèque Universitaire du campus du Bouguen, au sein de l'Université de Bretagne Occidentale.

Procédure de consultation utilisée : procédure adaptée – article 28 du Code des Marchés Publics.

- ***Marché à tranche conditionnelle (article 72 du CMP)***

Date et heure limite de remise des offres : **le mardi 1er septembre 2015 à 16 heures 00.**
FIN DES QUESTIONS : le 15 juillet 2015 12 h00

A titre d'information l'université sera fermée pour la période estivale allant du 23/07/2015 au 19/08/2015 inclus.

REGLEMENT DE CONSULTATION
SOMMAIRE

Pages.

ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC. 3

ARTICLE 2. OBJET 3

ARTICLE 3. DECOMPOSITION EN LOTS. 3

ARTICLE 4. LIEUX D'EXECUTION. 3

ARTICLE 5. PROCEDURE DE CONSULTATION – NATURE DU CONTRAT. 3

ARTICLE 6. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE – CLASSIFICATION CPV. 3

ARTICLE 7. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE. 4

ARTICLE 8. DUREE. 4

ARTICLE 9. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES. 4

ARTICLE 10. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES. 4

ARTICLE 11. MODE DE REGLEMENT. 4

ARTICLE 12. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 4

A –Transmission sous forme papier : 4
B – Transmission sous forme numérique : 5

ARTICLE 13. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES. 6

A – Documents à produire : 6
B – Variantes : 7

ARTICLE 14. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 7

ARTICLE 15. RECOURS. 9

ARTICLE 16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES. 9

A – Demande de renseignements: 9
B – Pas de Visites sur sites: ..... **Erreur ! Signet non défini.**
C – Modification du dossier de consultation : 10

ARTICLE 17. DISPOSITIONS DIVERSES. 10

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC.

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE,
Pouvoir Adjudicateur (PA) représenté par son Président,
Présidence - Service de la Commande Publique – Bureau B011
3, rue des Archives - C.S. 93837
29238 BREST CEDEX 3
Tél. : 02 98 01 60 11 - 02 98 01 60 10
Fax : 02 98 01 60 01
Mèl : service.marches@univ-brest.fr
URL : http://www.univ-brest.fr/ , rubrique « Achats Publics »

L'UBO est un **E**tablissement **P**ublic à **C**aractère **S**cientifique, **C**ulturel et **P**rofessionnel

ARTICLE 2. OBJET.

Le présent marché a pour objet :

Un Marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude de programmation concernant la rénovation de la Bibliothèque Universitaire du campus du Bouguen, au sein de l'Université de Bretagne Occidentale

ARTICLE 3. DECOMPOSITION EN LOTS.

Le présent marché se compose d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

ARTICLE 4. LIEUX D'EXECUTION.

Les études concernées par le présent marché sont exécutées :

- site de la Bibliothèque Universitaire – campus du Bouguen – 10 avenue Le Gorgeu à BREST.

ARTICLE 5. PROCEDURE DE CONSULTATION – NATURE DU CONTRAT.

Procédure adaptée - article 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 6. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE – CLASSIFICATION CPV.

79311000-7 - Services d'études.
79314000-8 – Etude de programmation.

ARTICLE 7. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

La consultation est ouverte à toute entreprise de programmation (contractant unique ou groupement conjoint avec mandataire solidaire) réunissant notamment les compétences suivantes :

- Entreprise de programmation, mandataire de l'équipe.
- Compétences exigées en architecture, aménagement, urbanisme, développement durable
- Compétences exigées en structure, thermique et économie de la construction et développement durable (performance énergétique) ;
- Compétences en conception de projet numérique.

L'équipe devra s'adjoindre de toutes compétences qu'elle jugera utiles pour l'exécution de sa mission décrite dans le C.C.T.P. du présent marché.

Il est interdit aux mandataires de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Les bureaux d'études cotraitants peuvent se présenter dans plusieurs groupements.

ARTICLE 8. DUREE.

Le marché prend effet à l'émission de l'Ordre de Service de démarrage. Il sera exécuté sur la base des délais communiqués dans l'acte d'engagement. Ces délais seront également illustrés par un planning prévisionnel joint à l'offre du titulaire.

La mission confiée doit permettre de mettre en œuvre l'ensemble des objectifs décrits au travers du CCTP du présent marché.
Le candidat est engagé sur la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

ARTICLE 9. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.

Les offres devront être transmises au Service de la Commande Publiques, Bureau B011, Université de Bretagne Occidentale, 3 Rue des Archives, Rez-de-Chaussée, C.S. 93837, 29238 BREST CEDEX 3, par lettre recommandé ou par tout autre moyen susceptible de mentionner l'heure exacte de réception, ou remises au service contre récépissé, ou transmises par voie électronique à l'adresse indiquée plus bas dans le cadre d'une offre dématérialisée, au plus tard :

- **Le mardi 1er septembre 2015,**
- **à 16 heures 00.**

ARTICLE 10. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

La validité des offres est de : **180 jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 11. MODE DE REGLEMENT.

Le mode de paiement choisi par l'Université de Bretagne Occidentale est le virement administratif.

ARTICLE 12. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

A –Transmission sous forme papier :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté. Ce pli est identifié par l'étiquette jointe au dossier de consultation qui contient toutes les mentions utiles à son expédition.

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse indiquée sur l'étiquette jointe.

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu, il sera renvoyé à son auteur.

IMPORTANT : LES DOCUMENTS DU DOSSIER AYANT VOCATION À ETRE SCANNES POUR UN ARCHIVAGE NUMERIQUE, MERCI DE NE PROCEDER A AUCUNE FORME DE RELIURE OU D'AGRAFAGE.

B – Transmission sous forme numérique :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_-4Oqmso1y2

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : www.achatpublic.com. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Pour les candidats qui souhaiteraient envoyer leur dossier sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par l'article 56 du code des marchés publics relatif aux communications et échanges d'informations par voie électronique.

Ainsi les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat.

Conformément à l'arrêté du 18 janvier 2012 et en application du décret n°2010-112, seuls les certificats de signature conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) seront autorisés (niveaux ** et *** RGS). Les candidatures et offres signées à partir d'un certificat de signature PRIS V1 ne seront plus acceptées.

Chaque pièce du dossier doit être signée électroniquement. La signature du seul dossier compressé ne suffit pas. L'absence de signature sur l'une des pièces entraîne la nullité du dossier de candidature et d'offre dans son ensemble.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.
La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante : .zip, .pdf, .doc et .xls.

La transmission des candidatures et des offres fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique de la part de la personne publique.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé. La version de l'anti-virus utilisée lors de l'ouverture des plis par la personne publique est la suivante : Mc Afee VirusScan 7.5.

La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_-4Oqmso1y2

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site http://www.achatpublic.com/accueil/telechargement/SDM/EMANUELS/V8_5_AOO_ent_20070226.pdf.
Les documents mis à disposition se composent du manuel d'utilisation, des conditions générales d'utilisation et des pré-requis techniques. Ces documents décrivant l'utilisation de la salle des marchés d'Achatpublic.com font partie intégrante du règlement de la consultation.

Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le :

mardi 1er septembre 2015 à 16 heures 00.

Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.

N.B. : en application des dispositions de l'article 56 du code des marchés publics et de l'arrêté NOR : ECOM0620009A cité plus haut, le candidat qui effectue une transmission électronique peut, à titre de copie de sauvegarde, transmettre une copie sur support papier ou sur support numérique. Cette copie de sauvegarde doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. Elle ne sera ouverte que s'il y a impossibilité d'accéder à l'offre dématérialisée.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

ARTICLE 13. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

A – Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature – A fournir pour l'ensemble des cotraitants en cas de groupement:

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature**) complété et signé** et DC2 (déclaration du candidat) complété pour présenter leur candidature.
Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. **Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Liste des principaux services ou études fournis au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ; Cette liste devra présenter des références au plus proche du présent marché (volet réhabilitation et restructuration, volet environnemental, volet numérique…etc);
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) **daté, complété et signé** et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
  - La décomposition du prix global et forfaitaire. A ce titre, il est tenu de renseigner la fiche récapitulative de ses honoraires
  - La décomposition du temps prévisionnel d'intervention (jours)
- Une note où le candidat exposera les éléments suivants :
  - Une note méthodologique concernant l'organisation et le phasage des missions, ainsi qu'un planning prévisionnel et réaliste de l'ensemble de la mission.
  - Les moyens mis à disposition dans le cadre de l'opération (composition, qualification et compétences de l'équipe présentée, nom du référent et des personnes en charge de la mission).
  - La nature et le montant des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Le présent Règlement de Consultation (R.C.) est conservé par le soumissionnaire.

Les candidats seront avertis, s'ils sont retenus, des pièces complémentaires qu'ils seront amenés à fournir et des délais à respecter avant de se voir attribuer le marché ou le lot de manière définitive (article 46 du code des marchés publics).

B – Variantes :

Aucune variante n'est autorisée.

ARTICLE 14. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	*Pondération*
1-Entretien avec le jury	35%
2-Valeur technique	30%
3-Prix des prestations	35%

Entretien avec le jury (Ne) :

L'entretien avec le jury se déroulera en deux parties, la première où le candidat présentera son équipe (10 minutes) et la seconde où le jury lui posera des questions en rapport avec la mission attendue et sur son offre (15 minutes). Le candidat appréciera la nécessité de se présenter seul ou accompagné d'un ou de plusieurs membres de son équipe.

Nota : La salle sera équipée d'un vidéo projecteur.

Les entretiens avec le jury se tiendront au sein de la Présidence de l'université. Une convocation sera adressée à chaque candidat. Les horaires seront communiqués ultérieurement via une convocation

écrite adressée nominativement à chacun des candidats**.** Ils se tiendront dans la semaine 38, entre le 14 et le 18 septembre 2015.

Les questions posées et le temps impartis seront identiques pour l'ensemble des candidats.
La valeur technique comprend 2 sous-critères, pondérés de la façon suivante :

Sous-critères	*Pondération*
Présentation de l'équipe, de ses compétences et de l'adéquation avec les missions confiées.	10%
Pertinence des réponses aux questions posées par le jury.	25%

Chacun de ces deux sous-critères est apprécié d'une note allant de 1 à 5, qui est ensuite pondérée en fonction du poids de chaque sous-critère :

	Note
Absence	0
Insuffisant	1
Passable	2
Moyen	3
Correct	4
Très Satisfaisant	5

L'offre sera affectée d'une note Ne= total des notes des 2 sous-critères.

Valeur technique (Nt) :

La valeur technique comprend trois sous-critères, pondérés de la façon suivante :

Sous-critères	*Pondération*
Qualité de la note méthodologique concernant l'organisation et le phasage de la mission ainsi que la qualité des livrables proposés	10%
Pertinence des délais et du planning prévisionnel de l'ensemble de la mission	10%
Les moyens mis à disposition dans le cadre de l'opération (composition, qualification et compétences de l'équipe présentée, nom du référent et des personnes en charge de la mission),	10%

Chacun de ces trois sous-critères est apprécié d'une note allant de 1 à 5, qui est ensuite pondérée en fonction du poids de chaque sous-critère :

	Note
Absence de document	0
Insuffisant	1
Passable	2
Moyen	3
Correct	4
Très Satisfaisant	5

L'offre sera affectée d'une note Nt= total des notes des 3 sous-critères.

Prix des prestations (Np) :

Le montant de l'offre (en euros HT) la moins élevée financièrement et jugée recevable sera identifiée Pmin.
Le montant de chaque offre (en euros HT) identifiée Pi.
L'offre sera affectée d'une note Np=100 x (Pmin/Pi) x35%

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

Note finale :

La note totale de l'offre sera N=Ne+Np+Nt.

L'Université de Bretagne Occidentale pourra demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de l'offre si elle le juge nécessaire. Cette demande se fera dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Un courrier mail sera envoyé via achat public

Les dossiers incomplets ou incorrects pourront faire l'objet d'un rejet. Les dossiers d'appel d'offres conformes feront l'objet d'un dépouillement et d'une analyse conformément aux critères sus indiqués.

ARTICLE 15. RECOURS.

1. Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif - Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex - Téléphone : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 84

2. Organe chargé des procédures de médiation en application de l'article 127 du code des marchés publics :
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nantes - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) des Pays de la Loire - Immeuble Skyline - 22 mail Pablo Picasso - 44042 NANTES cedex 1 - Tél. : 02 53 46 79 14.

3. Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:
Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

A – Demande de renseignements:

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir **au plus tard le MERCREDI 15 juillet 2015 à 12h00**, leur demande d'éclaircissement sous forme écrite exclusivement (de préférence par courrier électronique, ou par courrier postal, ou par fax), en identifiant obligatoirement :

- La consultation concernée ;
- L'identité et la qualité de la personne effectuant la demande, ainsi que l'adresse électronique à laquelle il lui sera répondu, si ces informations diffèrent de celles renseignées sur le profil acheteur lors du retrait du dossier ;
- Le document du dossier de consultation faisant l'objet de la demande de précision ;
- La demande en elle-même, présentée de manière aussi précise que possible.

Cette demande sera transmise à l'adresse suivante :

Service de la Commande Publique.
U.B.O. - Présidence,
3 Rue des Archives - C.S. 93837
29238 BREST CEDEX 3
Fax. : 02.98.01.60.01.
Courriel : Service.Marches@univ-brest.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.achatpublic.com.

Une réponse sera alors adressée sous forme de courrier électronique sécurisé transmis par l'intermédiaire du profil acheteur de l'université dès que possible au candidat ayant effectué la demande, et à toutes les autres entreprises ayant retiré le dossier.

Aucune question ne pourra être posée et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu ci-dessus.

B – Modification du dossier de consultation :

L'administration se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
En aucun cas, les candidats ne peuvent modifier d'eux-mêmes les textes du dossier de consultation sous peine de nullité de l'offre. En revanche, les candidats peuvent faire part de leurs remarques et de leurs souhaits dans une note jointe au dossier.

ARTICLE 17. DISPOSITIONS DIVERSES.

Les soumissionnaires au présent marché sont présumés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent marché et ceux s'y reportant.

Il ne sera admis, sous aucun prétexte que ce soit, aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties. Le titulaire ne pourra en aucun cas arguer d'une erreur ou omission, de la différence d'interprétation ou de manque de renseignements, pour refuser d'exécuter sa prestation.

A Brest, le 29 juin 2015